



**Handicap :**  
**Les employeurs**  
**mutualistes s'engagent**

**ANEM**  
Les Employeurs de la Mutualité

**agefiph**   
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



## 2018 & 2019

Plusieurs actions réalisées par l'ANEM :

un réseau de référents handicap HandiMut, un kit ressource pour les RH, la formation des organisations syndicales, des référents handicap et des managers

### Quelques CHIFFRES\*

\*Source :  
*L'emploi des personnes en situation de handicap*  
Chiffres clés - Agefiph et FIFPH - Juin 2018

2

fois plus de personnes en situation de handicap touchées par le chômage

85%

des handicaps ne sont pas de naissance et surviennent à l'âge adulte (accidents, maladies...)

50%

des personnes seront confrontées au handicap une fois dans leur vie

7%

de la population totale des 15-64 ans a une reconnaissance administrative du handicap

2,7

millions de bénéficiaires de l'obligation d'emploi handicap

## 2017

Une convention de partenariat avec l'agefiph sur 3 ans

## 2016

Un accord de branche relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap

## 2015

Un pacte de responsabilité

Quelques repères sur notre volonté d'agir ensemble

**L'ANEM s'engage en faveur du handicap**

# L'ANEM s'engage aux côtés des employeurs mutualistes pour favoriser l'emploi et le recrutement de personnes en situation de handicap à travers une politique volontariste autour de 6 axes prioritaires

## 1 - Favoriser le maintien en emploi

- **Être attentif** aux besoins des salariés confrontés à un handicap.
- **Compenser les contraintes** induites par le handicap (aménagement technique, organisationnel ou de formation).

## 2 - Recruter et intégrer

- Permettre aux personnes en situation de handicap **de rejoindre les métiers de la Mutualité**.
- Diversifier le sourcing et **créer des partenariats dynamiques** avec les structures dédiées à l'emploi et/ou au handicap.

## 3 - Collaborer avec le secteur protégé et adapté

- **Inciter les mutuelles à déléguer** des prestations ou des achats auprès de structures du milieu protégé et adapté.

## 4 - Informer et sensibiliser

- **Mener des actions** pour changer le regard sur le handicap, mobiliser l'ensemble des parties prenantes.
- **Partager les bonnes pratiques**, organiser des événements à thème, former, professionnaliser et s'appuyer sur les outils clés (kit RH, réseau référents handicap...)

## 5 - Communiquer

- **Promouvoir** les métiers de la Mutualité et les besoins de compétences des employeurs mutualistes.

## 6 - Déployer et animer

- **S'appuyer sur un réseau** de référents handicap relais dans les mutuelles adhérentes de l'ANEM : HandiMut.
- **Professionnaliser une équipe** de référents handicap formée pour accompagner, en toute confidentialité, les salariés qui le souhaitent.

# Handicap : de quoi parle-t-on ?

**DÉFICIENCE = PROBLÈMES DE SANTÉ**  
(Une maladie, une pathologie, un syndrome, une amputation...)

**INDUIT**

**INCAPACITÉ = ALTÉRATIONS FONCTIONNELLES**  
(Physique, sensorielle, mentale, cognitive, organique, psychologique...)

**ENTRAÎNE**

**DÉSAVANTAGE = LIMITATION SITUATIONNELLE D'ACTION**  
(Et/ou de participation à la vie en société...)

**CARACTÉRISE**

**PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**

## Pourquoi faire reconnaître sa situation de handicap ?

- **Permettre** à l'employeur de prendre en compte les besoins et les contraintes du poste
- **Pouvoir** être accompagné individuellement pour faciliter l'activité professionnelle
- **Accéder** à des dispositifs d'aides adéquats en compensation du handicap

Dans la sphère professionnelle via  
l'employeur, l'agefiph,  
Cap emploi\*...

Dans la sphère personnelle via  
la Maison Départementale des  
Personnes Handicapées, la Sécurité  
sociale, la CAF...

\*Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

## Comment faire reconnaître son handicap ?

C'est une démarche personnelle, volontaire et qui reste confidentielle, à faire auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

C'est une reconnaissance administrative temporaire de la situation de handicap qui permet de bénéficier également des mesures, prestations et aides liées à la situation de handicap.

Pour en savoir plus : [secretariatgeneral@anem-mutualite.fr](mailto:secretariatgeneral@anem-mutualite.fr)